Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 73 (1976)
Heft: 11

Rubrik: Concours des ruchers SAR 1976

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCOURS DES RUCHERS SAR 1976

Organisation

Selon l'art. 6 du règlement, l'AD du 15 mars 1975 a désigné par tirage au sort pour l'année 1976, la circonscription N° 6 comprenant les sections de : Pied-du-Chasseral, Erguel-Prévôté et Franches-Montagnes.

Le jury est formé de M. Jean Chammartin, membre du comité SAR, M. Georges Chassot, représentant l'AD pour l'année courante, en remplacement de M. André Jacquier de vénérée mémoire. Les sections concernées ont demandé que leur représentant soit nommé par le comité SAR et choisi en dehors de la Fédération jurassienne. C'est ainsi que M. Charles Huguenin, Le Locle, a été chargé de cette mission.

Observations générales

En 1976, 13 apiculteurs étaient inscrits pour le concours, mais 2 apiculteurs ont dû renoncer pour cause de maladie ; ce sont donc 11 apiculteurs qui ont affronté le jury, chiffre légèrement inférieur à l'annnée précédente.

Ce chiffre se décompose comme suit : section Pied-du-Chasseral : 1 apiculteur avec 40 colonies ; section Erguel-Prévôté : 6 apiculteurs avec 161 colonies ; section Franches-Montagnes : 4 apiculteurs avec 118 colonies, au total : 319 colonies, soit 29 colonies de moyenne par apiculteur.

Le concours des ruchers est une bonne occasion de se perfectionner, d'améliorer la conduite de son rucher, et de mieux connaître le monde merveilleux et passionnant des abeilles. C'est un stimulant qui provoque une saine émulation parmi les apiculteurs. L'année précédant le concours, on prépare déjà les colonies, on met de l'ordre au rucher, on refait la peinture des ruches, on revoit les questions théoriques, en un mot c'est une révision générale qui porte ses fruits par la suite.

Nous avons constaté que plusieurs apiculteurs font de l'élevage, d'autres achètent des reines sélectionnées. Dès que le rucher atteint une certaine importance, il est obligatoire d'avoir son propre élevage sur du couvain sélectionné. Nous recommandons la fécondation des reines en station, cela pour garantir le maximum de pureté.

Le remplacement des reines en temps utile permet un apport de sang nouveau et d'augmenter aussi le rendement de son rucher.

Les considérations élogieuses ou les critiques émises dans les rapports particuliers, relèvent ce que l'on trouve de bon dans un rucher, ou ce qui doit être amélioré. Le pointage est le résultat de ces constatations.

Le jury a travaillé avec impartialité, en parfaite harmonie et identité de vue. Nous pouvons déclarer que le concours a remporté un beau succès. Il est attribué 3 médailles argent et 8 médailles or. La médaille est pour l'apiculteur, la récompense de son travail ; il est heureux de la présenter à ses amis.

Nous avons constaté que les apiculteurs visités portent beaucoup d'intérêt à l'apiculture et désirent élargir leurs connaissances. A ce sujet, il serait utile d'étendre les cours des conseillers apicoles, conférences et visites de ruchers.

Lors de nos visites, nous avons trouvé les colonies « bien garnies » grâce à la miellée et les régions parcourues sont favorables à l'apiculture, grâce à l'exposition des terrains.

Nous devons féliciter un apiculteur particulièrement méritant en la personne de M. Charles Steullet, buraliste postal à Soubey, qui obtient le magnifique résultat de 147 points sur un maximum de 150. Le prénommé possède à 500 m du village, dans un endroit merveilleux et mellifère, 2 beaux pavillons habritant 50 colonies qui ont fait l'admiration du jury. Les colonies sont le fruit d'une

sérieuse sélection et nous avons admiré 15 beaux nucléis, dont plusieurs avaient une hausse bien garnie. Voilà des ruches prometteuses pour l'année suivante. Nous félicitons cet apiculteur pour ses vastes connaissances et son grand dévouement à la section. Il fait bénéficier ses collègues de son expérience et de son savoir faire.

Lors de l'assemblée SAR à Lausanne, au printemps 1977, le prénommé recevra la médaille « vermeille » offerte par les Sociétés d'agriculture de la Suisse romande pour récompenser le meilleur lauréat de l'année.

Nous remercions tous les apiculteurs qui nous ont tous aimablement reçus et les félicitons pour leur bon travail et les encourageons à continuer dans cette voie.

Le concours des ruchers est l'une des activités importantes de la SAR ; il permet un contact direct et bénéfique entre la SAR et les apiculteurs.

Tous les apiculteurs visités reconnaissent l'utilité du concours et des dialogues qui s'enchaînent se révèlent positifs.

En terminant, nous remercions les collègues du jury, MM. Georges Chassot et Charles Huguenin pour leur précieuse collaboration.

1758 Villaz-St-Pierre, le 10 ocotbre 1976.

Le président du jury : *Jean Chammartin.*

VÉTÉRANS SAR

Nous rappelons aux sections **d'envoyer tout de suite** au soussigné, la liste des vétérans SAR, comme indiqué dans le N° spécial du « Centenaire » de septembre écoulé.

Le préposé aux vétérans : *Jean Chammartin,*
1758 **Villaz-St-Pierre** (FR).

Durant toute l'année, vous pouvez nous envoyer votre vieille cire (vieux rayons, opercules, cires fondues) soit pour :

1. **TRANSFORMATION EN CIRE GAUFRÉE,** de sorte que vous n'aurez que le prix du travail à payer. (Ne pas oublier d'indiquer le système.)
2. **EN ÉCHANGE DE MARCHANDISES,** c'est-à-dire que nous vous achetons votre vieille cire et vous recevez en contre-valeur, selon votre désir, soit du matériel apicole, soit des cires gaufrées pour lesquelles vous n'aurez pas de frais de fonte.
3. **POUR LA VENTE AU PRIX DU JOUR.** Nous sommes acheteurs de toutes cires d'abeilles saines dont la valeur vous sera versée par mandat postal.

RITHNER FRÈRES - CHILI 29 - 1870 MONTHEY (VS) - TÉL. (025) 4 21 54

Chételat Amédée, employé de fabrique, 2726 Saignelégier

Apiculteur depuis 1967 — Rucher de 19 colonies situé au Bois Bannal, altitude 870 m — Section : Les Franches-Montagnes — Système B.J. triomphe et 4 ruches de dimensions 33/33, dites pied carré.

Ce pavillon situé en lisière de forêt, ne jouit pas de l'ensoleillement souhaitable ; cet emplacement sera, du reste, abandonné très prochainement, car l'apiculteur va ériger un pavillon neuf à une altitude de 200 m inférieure. Il est certainement plus facile d'opérer avec un seul système de ruches. La fausse teigne paraît difficile à éliminer ; les populations sont régulières et la disposition des cadres est bonne ; l'utilisation des cellules pour la formation de nucleis offre le danger de transmettre le caractère d'essaimage. Le local d'extraction paraît sombre et la comptabilité fait défaut. L'apiculteur possède déjà de bonnes connaissances théoriques qui méritent d'être complétées. Le jury est convaincu que dans son futur pavillon neuf, l'exploitation de cet apiculteur va connaître un essor nouveau qui lui apportera de grandes satisfactions.

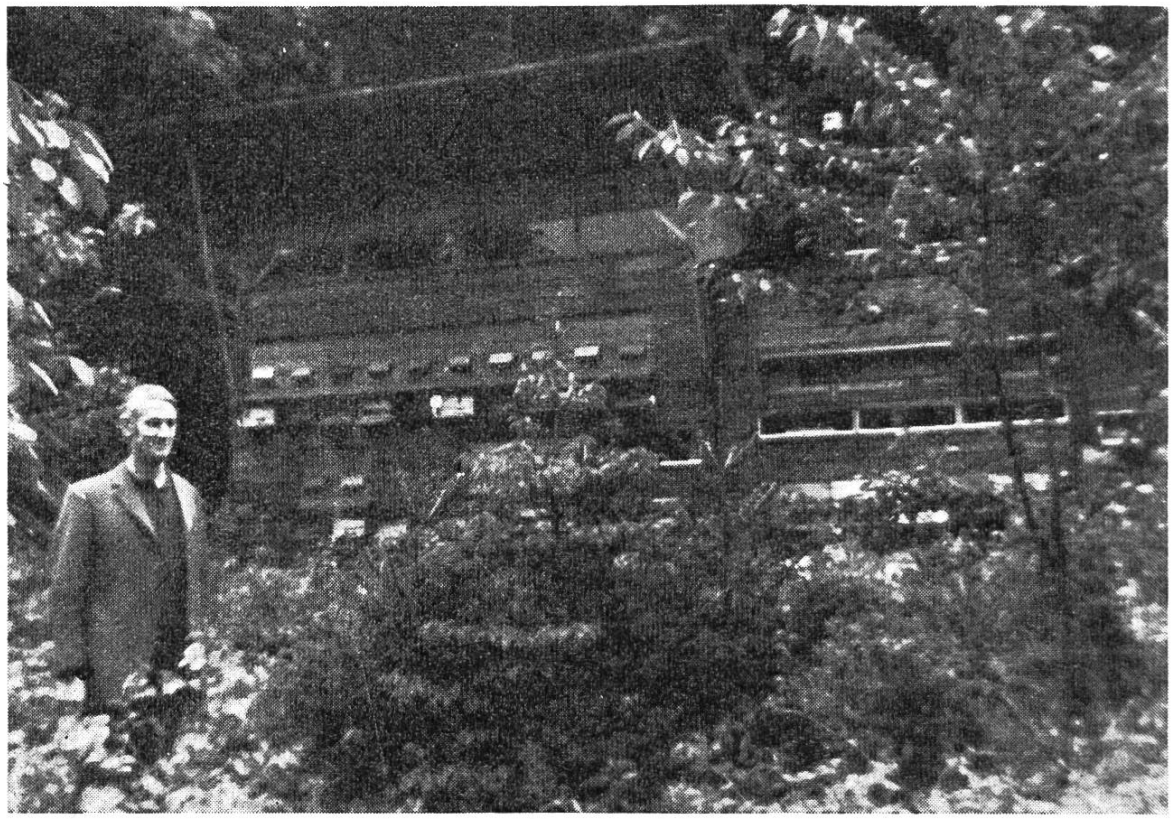

Le jury accorde : 8, 9, 9, 9, 10, 9, 9, 10, 7, 9 : Total 89 points. **Médaille d'argent.**

Engler-Ramseier Fritz, 2720 Tramelan

Maître boucher, ancien surveillant des abattoirs, apiculteur depuis 1964 — Section : Erguel-Prévôté — Rucher de 9 colonies et 1 essaim situé dans un pâturage communal, altitude 910 m.

Le pavillon est joli, très bien entretenu, fraîchement repeint, mais les arbres nuisent à l'ensoleillement et à la visibilité. Les populations sont exceptionnellement belles et régulières, les rayons renouvelés à une cadence rapide. Il renouvelle ses reines par achat de reines sélectionnées pures carnioliennes. Le matériel est incomplet, car il utilise celui d'un camarade qui lui vient aussi en aide étant donné son état de santé. Cet apiculteur manifeste un grand amour des abeilles dont il a acquis les connaissances élémentaires dans son tout jeune âge, durant son apprentissage professionnel. Les abeilles lui sont un précieux réconfort dans les durs moments où sa santé est ébranlée.

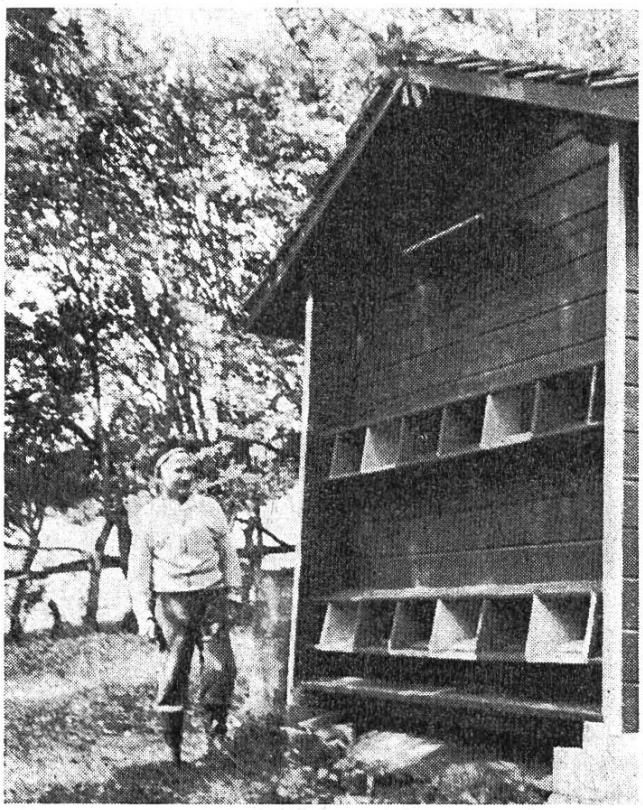

Le jury accorde : 9, 10, 10, 10, 10, 10, 9, 7, 8, 9. Total 92 points. **Médaille d'or.**

Froidevaux Pierre, employé C.J., 2725 Le Noirmont

Rucher situé à Le Boéchet et Le Cognai — 27 colonies et 1 essaim système D.B. — Altitude 1040 m — Apiculteur depuis 1969 — Section : Les Franches-Montagnes.

Les 6 ruches situées près de la ferme paternelle auraient mérité un rajeunissement mais les colonies sont belles, à part le N° 4 où la reine provenant d'un achat et introduite le 15.6.76, ne donne pas satisfaction.

Dans un vaste pâturage paternel, à l'angle d'une forêt dont les arbres ont été élagués pour assurer un bon ensoleillement matinal, un vaste pavillon battant neuf fait l'admiration du jury. L'apiculteur l'a conçu et édifié lui-même, avec goût et savoir faire, où tout a été bien étudié : éclairage, espace, laboratoire, accessoires. Les colonies laissent apparaître quelques irrégularités ; pour une exploitation de cette importance, il eût été indispensable de présenter quelques beaux nucleis ; la comptabilité est complète avec recettes, dépenses et bilan. L'apiculteur travaille avec sûreté, avec un brin de nervosité due certainement à la présence du jury ; il répond avec une magnifique assurance à toutes les questions théoriques. Ce jeune apiculteur offre de belles promesses d'avenir.

Le jury adresse une mention spéciale à cet apiculteur pour ses connaissances théoriques et la tenue de sa comptabilité.

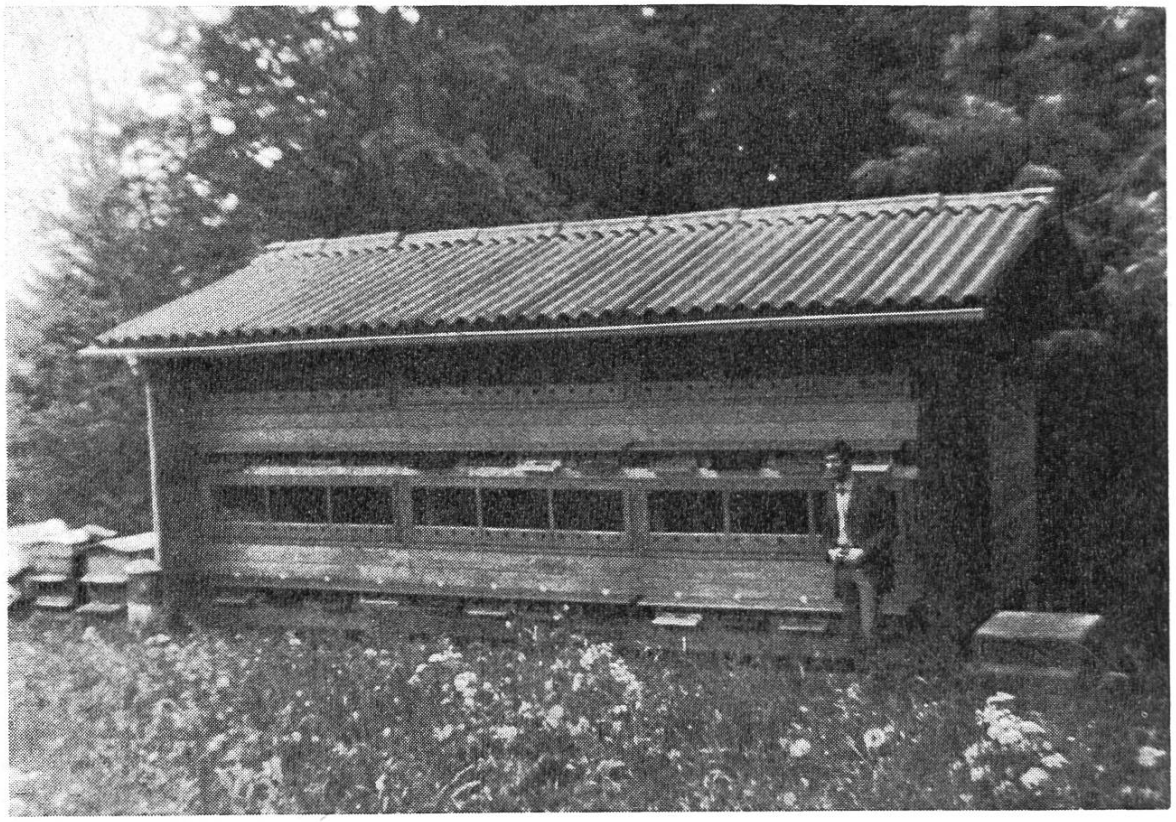

Le jury accorde : 9, 10, 10, 8, 8, 9, 8, 10, 10, 10, 8, 10, 9, 10, 9. Total 138 points. **Médaille d'or.**

Gafner Jean, électricien, 2740 Moutier

Apiculteur depuis 1934 — Section Erguel-Prévôté — Rucher de 38 colonies et 4 nucleis en deux pavillons, système B.J. dont 1 pavillon de 18 colonies à Eschert — Altitude 638 m et 1 pavillon de 20 colonies et 4 nucleis à Le Chaluet, altitude 920 m.

Ce bon praticien ingénieux, a mis ses vastes connaissances techniques au service de l'apiculture pour confectionner un matériel très complet, et des plus variés. Les 2 pavillons, bien situés, offrent une présentation parfaite et l'aménagement est remarquable, au Chaluet particulièrement. A l'intérieur, tout respire l'ordre et la propreté. Les toiles sont probablement posées à une température trop basse, car les cadres sont souvent ondulés. Les populations sont bonnes et régulières ; parfois le nombre de cadres dépasse le volume de la colonie. Les annotations sont brèves mais le cahier de bord comporte de très nombreux renseignements. Le rendement qui donne entière satisfaction est annoté et le matériel complet. La comptabilité est existante ; le nombre de nucleis n'est pas adapté à l'importance de l'exploitation. L'apiculteur travaille avec aisance et rapidité, mais ces connaissances théoriques sont à compléter. Cet apiculteur, homme ingénieux et très actif, a le grand mérite de diriger avec maîtrise deux ruchers éloignés l'un de l'autre ; il est vrai qu'il est bien secondé par les siens ; le jury a admiré la dextérité d'un fils de 13 ans qui a, en sa présence, marqué une reine avec une aisance remarquable. De plus, et cela est digne d'éloges, cet apiculteur a confectionné deux ruchettes d'observation avec un cadre placé sur un mouvement tournant dans la vitrine du magasin d'alimentation de sa fille, ce qui fait l'admiration de la clientèle. Cet apiculteur est plein d'initiative.

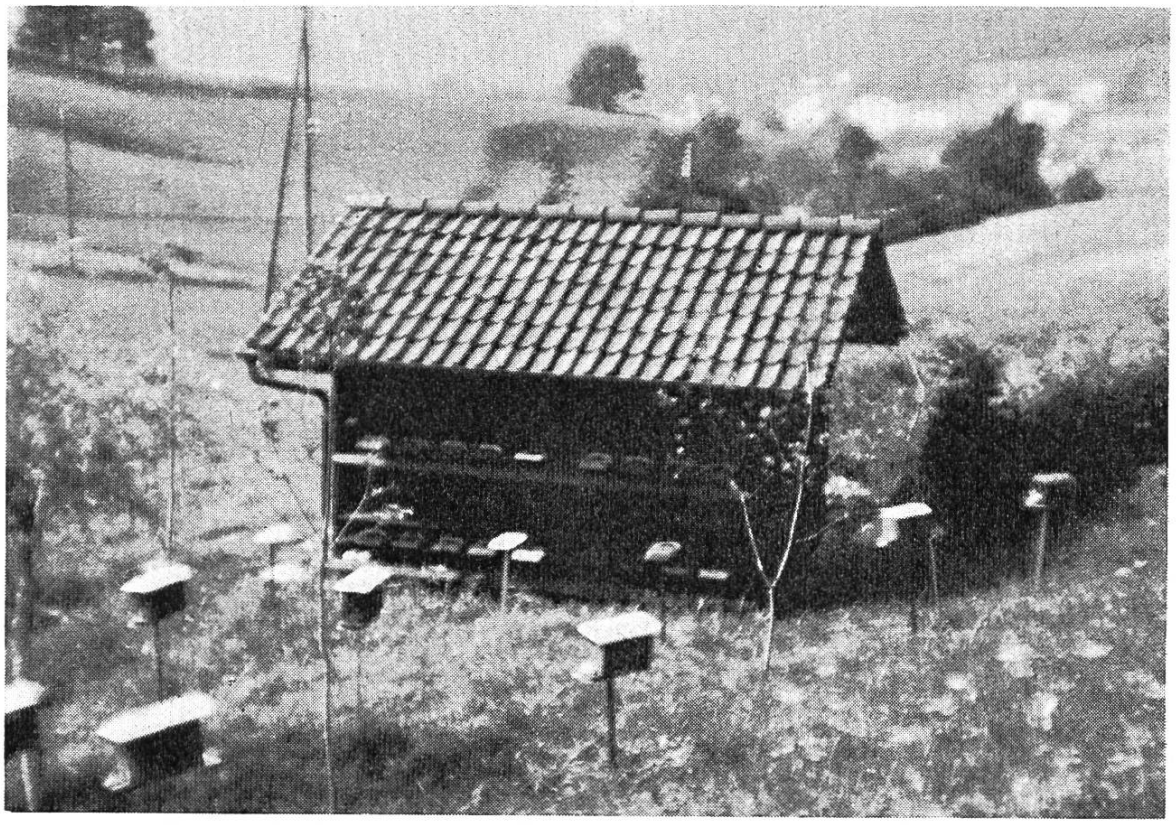

Le jury accorde : 10, 10, 8, 10, 9, 10, 9, 10, 10, 10, 10, 9, 8, 7, 10. Total 140 points. **Médaille d'or.**

Girod Paul, garde-chasse et garde-pêche, 2740 Moutier

Rucher à Champoz — 15 colonies système B.J. en pavillon — Altitude 860 m et 4 ruches D.B. situées au Mont-Moron.

Cet apiculteur nous présente un joli rucher en bon état d'entretien qu'il a repris de son père ; une petite plate-forme devant les ruches, faciliterait l'envol des abeilles qui tombent dans l'herbe. La pose des toiles et l'état des rayons est à suivre avec plus de diligence. Les populations laissent apparaître quelques irrégularités de même que la valeur des reines et de la ponte ? L'apiculteur fait remarquer en particulier au jury, la valeur de deux reines provenant de Bonnatchesse : l'une excellente, l'autre nulle ; c'est là une forme des caprices de la nature. Le rendement des colonies est bon et le matériel complet.

Cet apiculteur qui opère avec beaucoup de calme et de douceur, a répondu d'une manière surprenante à toutes les questions, voire le plus insidieuses sur la connaissance de l'abeille ; il a profité du concours pour revoir toute la matière et l'approfondir, ce qui est très méritant.

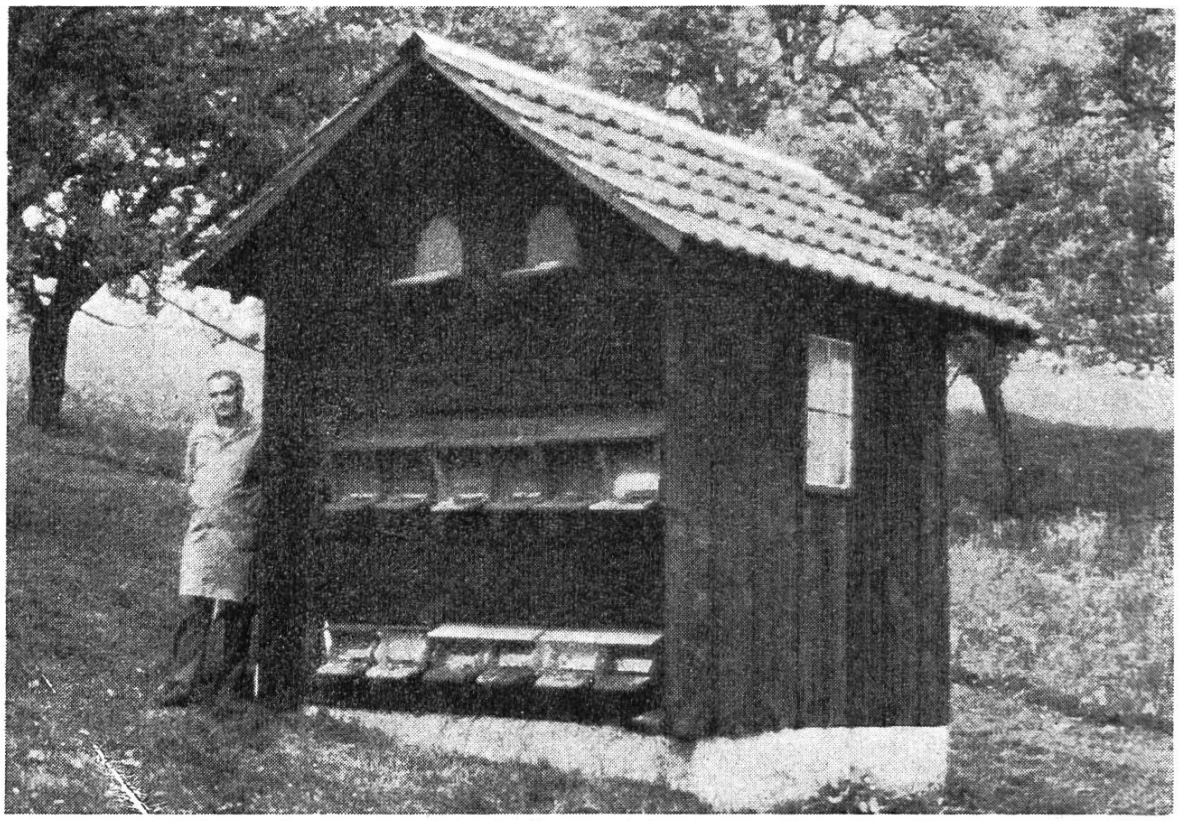

Le jury accorde : 9, 10, 8, 9, 9, 9, 10, 10, 9, 10. Total 93 points. **Médaille d'or.**

Henzi Jean, chef de gare, 2607 Cortébert

Apiculteur depuis 1949 — Section Erguel-Prévôté — Rucher situé à 10 min. de la localité, sur un modeste promontoire, altitude 690 m — Exploitation de 19 colonies B.J. dans un pavillon en bon état d'entretien, bien orienté, dans un cadre merveilleux de haies, de prairies et de forêts.

Le renouvellement des toiles suit une cadence lente et quelques vieux rayons apparaissent dans certaines colonies ; le volume des cadres dépasse parfois le développement de la ruche et la deuxième hausse ne se justifie pas partout. Les annotations sont suffisantes et la récolte moyenne des trois dernières années est satisfaisante. Le matériel est complet. La comptabilité est absente et les connaissances théoriques restent à parfaire par la lecture d'ouvrages apicoles, mis gratuitement à disposition par la Bibliothèque SAR, à Grangeneuve. L'apiculteur présente un bel élevage, pas obligatoire dans cette catégorie, ce qui est méritoire car le souci de la sélection de reines carnioliennes est manifeste chez ce bon praticien qui opère avec beaucoup de maîtrise.

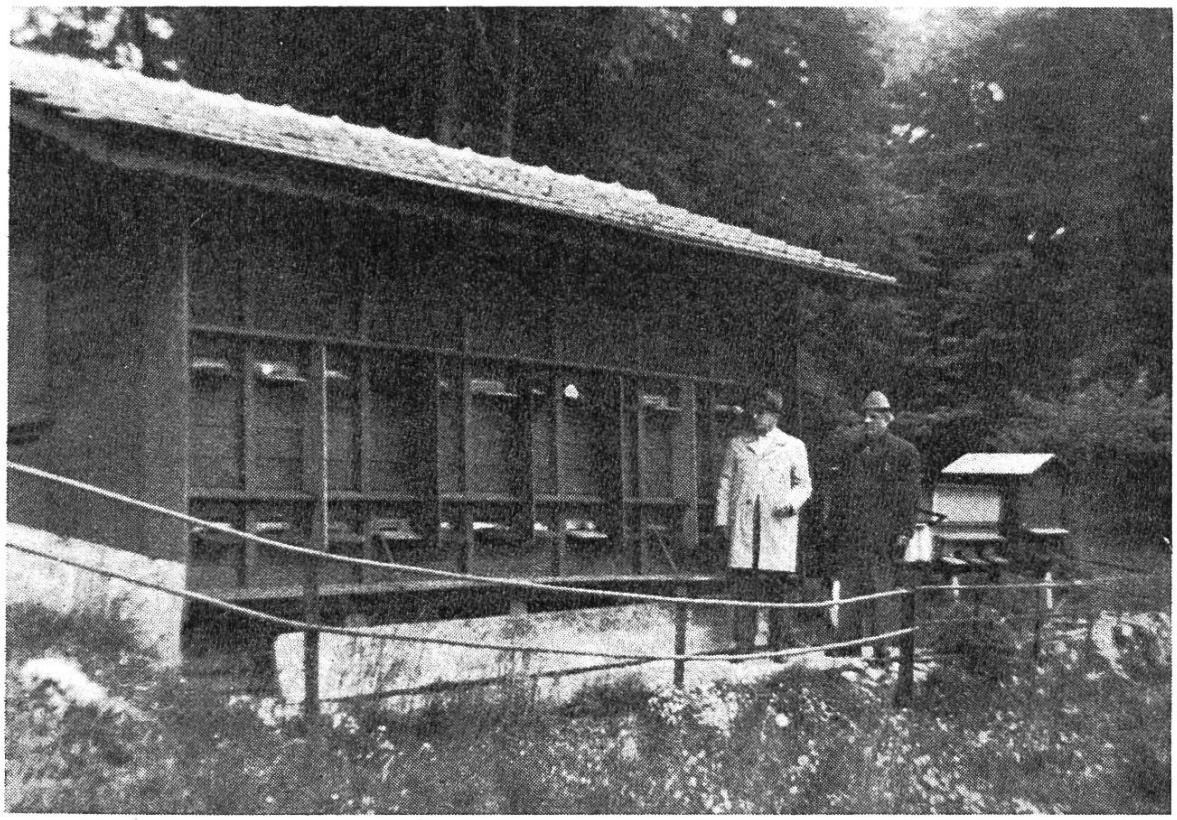

Le jury accorde : 10, 10, 9, 9, 10, 10, 9, 10, 8, 8. Total 93 points. **Médaille d'or.**

Kaiser Robert, laitier, 2520 La Neuveville

Rucher à Lignières, altitude 850 m — Apiculteur depuis 1970 — Section : Pied-de-Chasseral — Exploitation de 35 colonies, 4 essaims et une pépinière avec 4 nucleis.

L'apiculteur a découvert un joli terrain communal, très bien situé, et l'exploitation laisse une excellente impression, avec un matériel neuf, dans un alignement parfait de ruches D.B.

En cette fin de mai 50 % des ruches sont haussées, ce qui est peu ; les cadres de sa fabrication ne respectent pas scrupuleusement les dimensions ; le problème des reines, de leur renouvellement et du marquage n'est pas résolu ; le rendement est bon et le matériel complet, sauf pour l'élevage pas de ruche sur bascule ; il prend des notes mais la comptabilité est absente. Il devra parfaire ses connaissances théoriques, mais sa manière de travailler est bonne, car ce jeune apiculteur aime les abeilles et est animé du désir de perfectionnement ; le jury se trouve en présence d'un apiculteur débutant qui présente de bonnes garanties pour l'avenir de cette importante exploitation apicole.

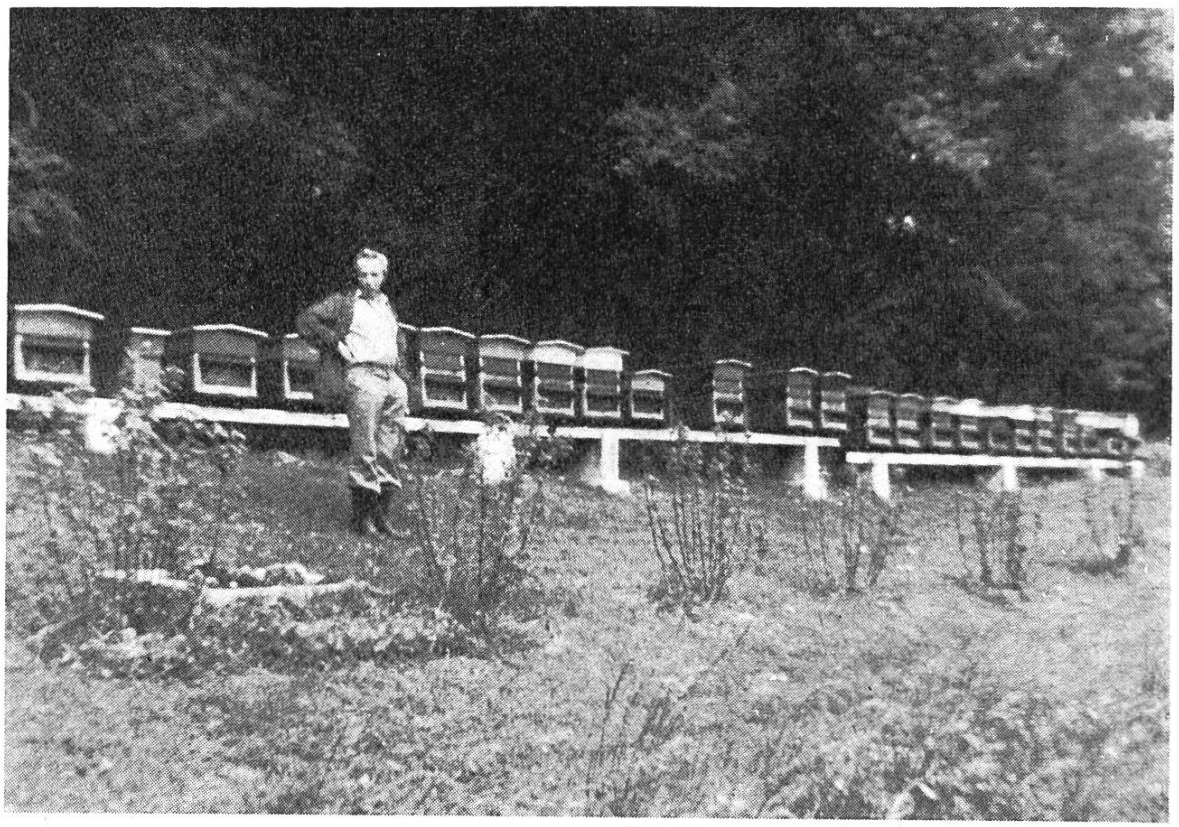

Le jury accorde : 10, 10, 9, 9, 10, 8, 7, 9, 9, 9, 8, 10, 7, 6, 9. Total 130 points. **Médaille d'argent.**

Ribaut Henri, instituteur retraité, 2608 Courtelary

Section : Erguel-Prévôté — Apiculteur depuis 1924 — Rucher de 30 colonies et 4 essaims, en pavillon système B.J. situé près d'une ferme — Altitude 700 m.

Cet ancien maître d'école a accompli une belle carrière à l'éducation de la jeunesse et les nombreuses obligations qu'il assume encore ne lui accordent pas le temps suffisant qu'il faudrait consacrer à une exploitation apicole de cette importance. Le pavillon a été partiellement rajeuni par une couverture en éternit de la face ouest et une belle annexe neuve, très bien aménagée facilite les opérations d'extraction. Quelques populations sont irrégulières et certaines colonies, en retard, disposent d'un trop grand volume. Les reines ne sont pas marquées et leur renouvellement se fait par voie naturelle, la sélection n'est de ce fait pas assurée. Si le rendement donne satisfaction, il est plus difficile de se rendre compte de la production de chaque colonie. Le matériel et l'outillage sont complets, mais les ruchettes d'élevage sont utilisées par un ami. Le laboratoire est parfait ; l'apiculteur ne présente pas de comptabilité et ses connaissances théoriques seront certainement complétées dès qu'il disposera du temps suffisant ; il ne fait aucun doute que ce praticien qui manifeste un grand amour des abeilles souhaite leur consacrer plus de temps.

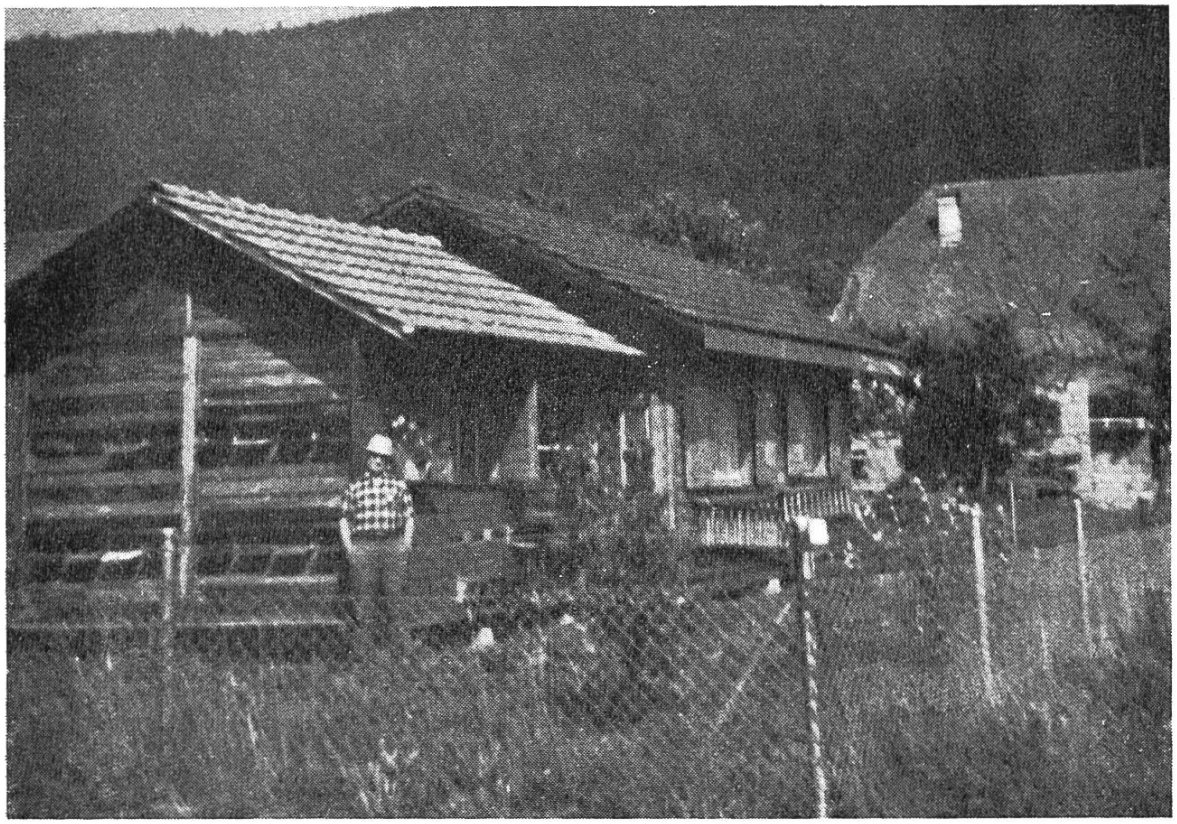

Le jury accorde : 10, 10, 9, 8, 9, 7, 7, 8, 9, 10, 7, 10, 8, 7, 9. Total 128 points. **Médaille d'argent.**

Steullet Charles, buraliste postal, 2851 Soubey

Altitude 481 m — Apiculteur depuis 1951 — Section Les Franches-Montagnes — Rucher de 50 colonies, dont 43 en 2 pavillons B.J. et 7 D.B. en plein vent.

C'est une toute belle exploitation apicole que présente cet apiculteur, située dans un cadre merveilleux, à mi-pente aux pieds de laquelle le Doubs, dans un air majestueux, roule ses eaux sombres. Le tout est dans un excellent état d'entretien et les cadres renouvelés à une cadence rapide. En temps de récolte, le double fond permet un nettoyage facile, mais la distance entre le fond de la ruche et les cadres ne semble pas plaire à la gent butineuse qui construit des échelles sous la latte inférieure du cadre. Les populations sont remarquables et les reines carnioliennes sélectionnées particulièrement prolifiques se payant parfois la fantaisie de pondre jusqu'aux quatre lattes du cadre. Les nucleis présentés, une quinzaine, sont remarquables de développement ; quelques-uns ont des hausses bien garnies. En principe, le magasin à miel devrait être réservé à ce seul usage ; les annotations sont brèves mais suffisantes, la comptabilité est bonne. L'apiculteur a su profiter du concours pour revoir toute sa théorie apicole où il fait preuve de connaissances approfondies. Il sait organiser la conduite de son rucher avec une ordonnance et une sûreté parfaites.

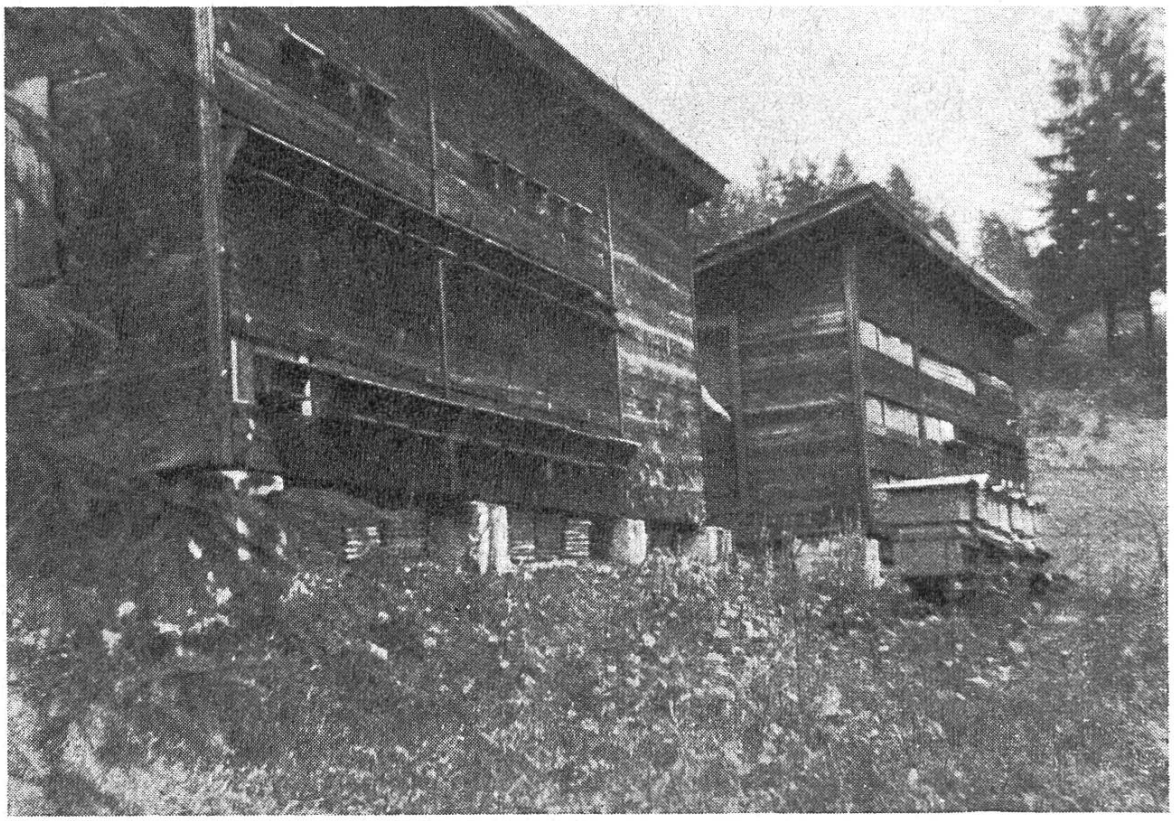

Le jury accorde : 10, 10, 9, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 9, 9, 10, 10. Total 147 points. **Médaille d'or** avec félicitations du jury et médaille de vermeille de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

Wermeille Georges, agriculteur, apiculteur depuis 1922, Sous-les-Cerisiers, 2726 Saignelégier

Altitude 1003 m — Section : Les Franches-Montagnes — Exploitation de 13 colonies en pavillon + 2 essaims système B.J.

C'est une bien jolie exploitation que nous présente cet apiculteur, dans un pâturage du beau domaine familial ; les essences feuillues projettent une ombre dont on peut apprécier les bienfaits, mais qui nuit à la visibilité et, aussi au développement des colonies ; le tout se présente dans un bon état d'entretien et l'apiculteur, fin bricoleur, a doté son rucher d'un matériel bien conçu ; les colonies se présentent en général sous un développement assez régulier ; l'extraction, dans un local d'une annexe de la ferme, impose un transport assez fastidieux des cadres ; les annotations sont complètes mais la comptabilité est absente ; les connaissances théoriques mettent à dure épreuve la mémoire de ce bon praticien, qui travaille avec calme et sûreté.

Le jury accorde : 9, 10, 10, 9, 10, 9, 10, 9, 8, 8. Total 92 points. **Médaille d'or.**

Zurcher Pierre, installation sanitaire, 2720 Tramelan

Rucher situé à Prédame — Altitude 1000 m — Section Erguel-Prévôté — Apiculteur depuis 1939 ; Rucher de 30 colonies et 5 essaims, système B.J.

En suivant un chemin vicinal, on arrive à l'orée d'une forêt où s'élève le beau rucher de M. Zurcher avec son annexe, le tout d'une belle présentation et d'un accès facile. Partout règnent l'ordre et la propreté ; les populations sont bonnes et les reines marquées, en partie ; il ne pratique pas d'élevage systématique mais s'approvisionne chez un éleveur de reines carnioliennes sélectionnées. Si les annotations donnent satisfaction, la comptabilité fait défaut. Ce praticien travaille avec une belle dextérité et donne des réponses théoriques qui surprennent le jury, malgré les difficultés de la langue, ce qui est méritoire.

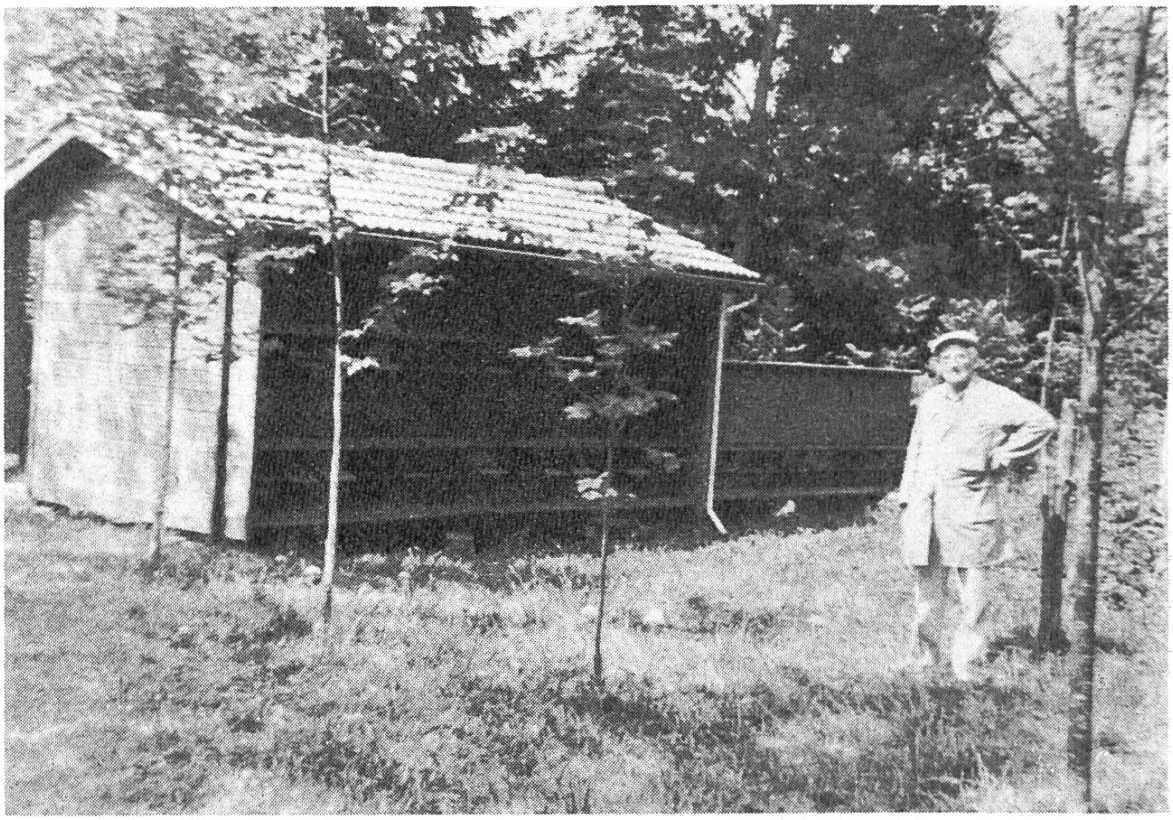

Le jury accorde : 10, 10, 10, 9, 10, 9, 8, 10, 9, 10, 8, 10, 8, 10, 10. Total 141 points. **Médaille d'or.**

Le président :	Le secrétaire :	Le membre :
Jean Chammartin	*Georges Chassot*	*Charles Huguenin*